MASE
ÎLE-DE-FRANCE
NORMANDIE-CENTRE

VISAGE

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Le **VISA** de votre **G**éomètre-**E**xpert et son appartenance à un ordre professionnel garantissent la justesse et la fiabilité de leurs diagnostics.
Tenu au secret professionnel, le Géomètre-Expert est apprécié pour sa neutralité et ses compétences de haut niveau. Il engage sa responsabilité sur l'ensemble de ses activités et garantit son travail dans la durée.

Constat amiante

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tout bien construit avant le 1er juillet 1997

Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)

Obligatoire pour tout logement construit avant le 1er janvier 1949

Termites

A joindre à l'acte de vente pour tout bien construit dans une zone déclarée à risque

Gaz

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tout logement dont l'installation à plus de 15 ans

Électricité

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tout logement dont l'installation à plus de 15 ans

Superficie Carrez

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tout lot de copropriété

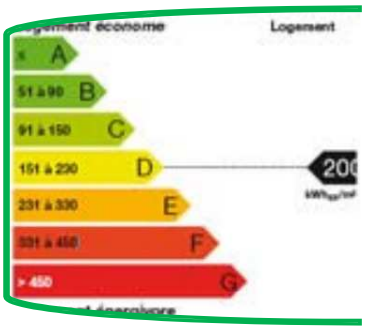

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tous les bâtiments chauffés ou climatisés

État des Risques Naturels Miniers et Technologiques

Obligatoire avec la promesse et l'acte de vente pour tout logement dont l'installation à plus de 15 ans

Diagnostic Technique Global (DTG)

Obligatoire depuis le 1er janvier 2017 pour les mises en copropriété d'immeubles à usage partiel ou total d'habitation construits depuis plus de 10 ans

www.euclyd.fr

EUCLYD
Géomètres-Experts Associés
SELARL au capital de 775 302€
Siège social : 199 chemin de la Bretèque – 76230 BOIS GUILLAUME
SIREN : 432 811 651
Code APE : 7112A
Inscription RCS : 432 811 651

Euclyd
Géomètres-Experts

Avril 2025